

Offre hinterland routière

Le transport routier sur l'axe Seine est un mode de transport performant et flexible, parfaitement intégré à l'organisation logistique multimodale HAROPA PORT.



- HAROPA PORT (siège social) -
Publié le 2 Avril 2021

Une connexion directe aux principaux marchés français et européens

- connexion en moins de 10 min aux réseaux autoroutiers européens via les A131 et A29 ;
- connexion directe avec le sud-ouest ainsi qu'avec l'Espagne et le Portugal via l'A28 ;
- infrastructures de qualité et services compétitifs pour évacuer les marchandises : **300 entreprises offrent des services de transport routier.**





Fluidité assurée :

- un Poste de Contrôle et de Régulation des Trafics (PCRT) au Havre :
 - ◆ Interdiction de manœuvrer les ponts mobiles aux heures de pointes (matin et après-midi),
 - ◆ Informations sur les restrictions de circulation (accident, travaux..) pour une meilleure organisation des trajets.
- 9 min 50 : fluidité du réseau routier, de l'entrée en zone industrialo-portuaire havraise à la porte des terminaux maritimes ;
- développement d'applications mobiles pour proposer des services dématérialisés aux transporteurs routiers.

Aspect green

- 93,4% du parc actuel des transporteurs routiers dispose de la technologie Euro 5 et 6 ;
- Stage éco-conduite pour les chauffeurs routiers, Start and Stop sur certains véhicules, pneus verts, déflecteurs d'air etc.
- Développement d'implantations de stations GNL-GNC sur l'axe Seine :
 - ◆ station Engie solutions GNL/GNC située route du Noroit - Port 5167, à Oudalle (76), à proximité des parcs logistiques et des axes principaux de la zone industrialo-portuaire du Havre ;
 - ◆ station Primagaz GNV au cœur de la zone industrialo-portuaire sur le Centre

- Routier à Gonfreville-l'Orcher ;
 - ◆ station GNV sur le port de Bonneuil-sur-Marne ;
 - ◆ station GNV/ Bio GNV - la plus grande de France - sur le port de Gennevilliers.

et aussi :

- gestion des badges d'accès portuaires pour les chauffeurs via un site sécurisé accessible en ligne H24 et 7/7 ;
- augmentation de la capacité disponible des zones de stationnement poids lourds ;
- sûreté des marchandises et sécurité des conducteurs.